

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1098**3 décembre 2001****SOMMAIRE**

A Pro-Peau, S.à r.l., Grevenmacher	52704	Stinvest S.A., Luxembourg	52676
AJ-Lux S.A.H., Luxembourg	52704	Stolt Offshore S.A.H., Luxembourg	52679
Alfred Berg, Sicav, Luxembourg	52703	Stolt Offshore S.A.H., Luxembourg	52679
3 "C", Oberanven	52704	Stolt Offshore S.A.H., Luxembourg	52679
Crescendo CDO S.A., Luxembourg	52691	Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg	52678
Fin 4 Holding S.A., Luxembourg	52699	Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg	52678
Rehazenter, A.s.b.l., Luxembourg	52703	Stolt-Nielsen S.A.H., Luxembourg	52678
S.D.A. S.A., Luxembourg	52660	Strategic Ventures International S.A., Luxembourg	52673
S.D.G.A. Holding S.A., Luxembourg	52660	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	52680
SAB S.A., Sanitaire Art et Bains S.A., Livange	52659	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	52684
Salon de Coiffure Steff, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52658	Sucrama Holding S.A., Luxembourg	52677
Same Deutz Fahr International S.A., Luxembourg	52658	Sucrama Holding S.A., Luxembourg	52677
Satil S.A., Livange	52659	Sucrama Holding S.A., Luxembourg	52677
Saulière Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	52659	Swifin S.A., Luxembourg	52672
SES Global S.A., Betzdorf	52661	Swilux S.A., Luxembourg	52662
Sea Horse Investments S.A., Luxembourg	52661	T & A Holdings Europe, S.à r.l., Luxembourg	52677
Sephora Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	52659	T & N Luxembourg S.A., Luxembourg	52680
Serfim S.A., Luxembourg	52658	Texco Finance S.A., Luxembourg	52678
Shorender S.A., Luxembourg	52662	Toys Investments S.A., Luxembourg	52684
Sibelpar Holding S.A., Luxembourg	52663	TRINCO, Transcontinental Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	52689
Sibelpar Holding S.A., Luxembourg	52664	Tracom, S.à r.l., Munsbach	52684
Silver Tech Holding S.A., Munsbach	52661	Transdanubia, G.m.b.H., Bettemburg	52689
SKG Yachts S.A., Luxembourg	52662	Tung Luxembourg S.A.H., Luxembourg	52698
Skyguards S.A., Luxembourg	52660	Tung Luxembourg S.A.H., Luxembourg	52698
Société Immobilière Beau Rivage S.A., Luxembourg	52665	Tung Luxembourg S.A.H., Luxembourg	52698
Société Immobilière Clairval S.A., Luxembourg	52665	Ultimate Investments S.A., Luxembourg	52670
Socolux, Luxembourg	52666	V2I Holding S.A., Luxembourg	52685
Sofco Groupe S.A., Luxembourg	52666	V2I Holding S.A., Luxembourg	52688
Sofco Groupe S.A., Luxembourg	52669	Valiant Investment Company S.A., Luxembourg	52698
Soficopa S.A., Luxembourg	52669	Valtida, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52691
Soleil Holding S.A., Luxembourg	52670	Vavedis S.A., Luxembourg	52699
Solgro Holding S.A., Luxembourg	52665	Via Santé S.A., Luxembourg	52676
Somaco S.A., Luxembourg	52670	Vial Partners S.A., Luxembourg	52702
Space S.A., Rodange	52664	Vital Center International S.A., Luxembourg	52689
Spartaco S.A., Luxembourg	52669	Vital Center International S.A., Luxembourg	52690
Steinfort Gesellschaft S.A., Luxembourg	52671	Vitec Luxembourg Holdings S.A., Luxembourg	52689
Sterling Software (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	52671	VPH Finance S.A., Luxembourg	52699
Sterling Software (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	52672	Wirly-International Investment S.A., Luxembourg	52684
		X.I.T. Participation S.A., Luxembourg	52703

**SAME DEUTZ FAHR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. TRACOFIN S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 51.453.

I) En date du 27 mars 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) Le capital est augmenté à concurrence de ITL 2.913.612,- pour le porter de ITL 2.913.612,- à ITL 427.613.612,- par incorporation de la réserve libre à concurrence de ITL 2.913.612,- sans émission d'actions nouvelles.

2) L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.

3) Le capital augmenté de ITL 427.613.612,- est converti en EUR 220.844,-

4) Une valeur nominale de EUR 52,- par action est adoptée.

5) L'article des statuts relatif au capital est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 220.844,- (deux cent vingt mille huit cent quarante quatre euros, représenté par 4.247 (quatre mille deux cent quarante sept actions) d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux euros) chacune.

6) Les 4.247 actions existantes d'une valeur nominale de ITL 100.000,- chacune sont échangées contre 4.247 actions d'une valeur nominale de EUR 52,- chacune.

II) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M^e Carlo Sganzi, avocat, CH-Lugano, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à.r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour SAME DEUTZ FAHR INTERNATIONAL S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33998/528/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SALON DE COIFFURE STEFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 17, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 68.701.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33996/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SERFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Mme Marina Strazzera, administratrice de sociétés, Monte Carlo, a été nommée administrateur-délégué avec signature individuelle pour la gestion journalière et président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Pour avis et conforme

Pour SERFIM S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Pour copie conforme

J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2001, vol. 514, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(34008/231/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SAB S.A., SANITAIRE ART ET BAINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

R. C. Luxembourg B 77.754.

—
EXTRAIT

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 22 mai 2001, les Administrateurs ont adopté la résolution suivante à l'unanimité:

«un droit de co-signature obligatoire est attribué à Madame Chautard Michèle, en sa qualité d'Administrateur-Délégué de la société SAB S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34001/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SATIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

R. C. Luxembourg B 76.727.

—
EXTRAIT

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 2 mai 2001, les Administrateurs ont adopté la résolution suivante à l'unanimité:

«un droit de co-signature obligatoire est attribué à Monsieur Douteau Jean-Luc, en sa qualité d'Administrateur-Délégué de la société SATIL S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34002/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SAULIERE LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 74.901.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1^{er} février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouveau siège social: 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34003/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SEPHORA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 56.082.

—
Depuis le 2 avril 2001, le gérant administratif et financier Monsieur Daniel Richard a été remplacé par Monsieur Serge Brunschwig, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-Paris.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour SEPHORA LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34006/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

S.D.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 25.330.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 19 décembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 88 du 3 avril 1987, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 176 du 9 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1996, acte publié au Mémorial C n° 448 du 11 septembre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 257 du 27 mai 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 205 du 2 avril 1999, modifiée par acte sous seing privé du 28 juin 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 818 du 4 novembre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 139 du 11 février 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 810 du 6 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.D.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(34004/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

S.D.G.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 42.136.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 avril 2001

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise dans le cadre du Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jemoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P.Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34005/065/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SKYGUARDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 40.360.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1^{er} février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouveau siège social: 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34015/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SEA HORSE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.342.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34007/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SES GLOBAL, Société Anonyme.

Siège social: Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 81.267.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société du 12 mai 2001 que:

1. Monsieur Roland Jaeger a été nommé Président et Madame Joëlle Baden Secrétaire du Conseil d'Administration;

2. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion a été déléguée à Monsieur Roland Jaeger qui a été nommé administrateur-délégué de la Société. Il pourra engager la Société dans tous les actes concernant la gestion journalière par sa seule signature.

Luxembourg, le 12 mai 2001.

Pour extrait conforme

J. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 49, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34009/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SILVER TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 68.742.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2001

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Guy Bechtold, en sa qualité d'administrateur et lui accorde entière décharge pour la durée de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, un nouveau administrateur qui accepte, à savoir:

- Madame Monique d'Onofrio-Christiany, sans état, demeurant à Dudelange.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Munsbach, le 10 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(34013/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SHORENDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34010/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SKG YACHTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 77.042.

Réunion du conseil d'administration de la société en date du 3 mai 2001 à 8.00 heures

Le conseil d'administration étant valablement constitué aborde l'ordre du jour qui a la teneur suivante:

1. Attribution de la fonction d'administrateur-délégué à Monsieur Steven Gamble avec droit de co-signature obligatoire.

Première résolution

Le conseil d'administration décide d'attribuer à Monsieur Steven Gamble la fonction d'administrateur-délégué avec droit de co-signature obligatoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil lève la séance à 8.30 heures.

Ne varietur, Luxembourg, le 3 mai 2001.

S. Gamble / R. Michel / J. Fortrie

Administrateur-Délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34014/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SWILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 32.570.

Constituée sous la dénomination de CNP FINANCE en date du 7 décembre 1989 par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n° 177 du 30 mai 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 44 du 4 février 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C n° 317 du 20 août 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1991, publié au Mémorial C n° 318 du 21 août 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n° 602 du 31 octobre 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 749 du 8 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWILUX

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(34045/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

**SIBELPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
(anc. SIBELPAR S.A.)**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 52.630.

L'an deux mille un, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIBELPAR S.A., avec siège social à Hesperange, constituée suivant acte notarié en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 655 du 23 décembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant à Bettange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Putz, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Post (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement de la dénomination sociale en SIBELPAR HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (247.893,52 EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

5. Augmentation du capital social de cent six virgule quarante-huit euros (106,48 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

6. Libération complète par incorporation au capital de résultats reportés de cent six virgule quarante-huit euros (106,48 EUR).

7. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (2.480,- EUR).

8. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en SIBELPAR HOLDING S.A. et décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SIBELPAR HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Après conversion, le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (247.893,52 EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent six virgule quarante-huit euros (106,48 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par incorporation de résultats reportés de cent six virgule quarante-huit euros (106,48 EUR).

L'existence des résultats reportés a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un bilan établi en date du 31.12.1999.

Ledit bilan restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Septième résolution

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (2.480,- EUR) par action.

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (2.480,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.»

Frais

Les cent six virgule quarante-huit euros (106,48 EUR) sont évalués à quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (4.295,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Zito, M. Putz, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 8CS, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 avril 2001.

G. Lecuit.

(34011/220/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SIBELPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
(anc. SIBELPAR S.A.)

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 52.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 avril 2001.

G. Lecuit.

(34012/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4845 Rodange, 93, rue Joseph Philippart.
R. C. Luxembourg B 62.986.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(34026/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SOCIETE IMMOBILIERE BEAU RIVAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34017/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SOCIETE IMMOBILIERE CLAIRVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.568.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34018/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SOLGRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 79.593.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1^{er} février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouveau siège social: 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34024/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SOCOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 6.413.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2001 que:

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Hans Peter Maier, président du conseil
2. Camille Diederich, administrateur
3. Alex Jacquemart, administrateur
4. Dr. Hanns Maier, administrateur

Est nommée commissaire aux comptes:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34019/514/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SOFCO GROUPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.172.

In the year two thousand one, on the twenty-sixth of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SOFCO GROUPE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on October 25, 1994, published in the Mémorial C, Recueil no. 51 of February 1st, 1995.

The meeting was opened by Mr Tim van Dijk, company director, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Ms Céline Bertolone, employée privée, residing in F-Hayange.

The meeting elected as scrutineer Ms Séverine Canova, juriste, residing in F-Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares.
2. Increase of the subscribed capital by three thousand four hundred and thirty-six point sixteen Luxembourg francs (3,436.16 LUF) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to eight million three thousand four hundred and thirty-six point sixteen Luxembourg francs (8,003,436.16 LUF) represented by eight hundred (800) shares without designation of a nominal value.
3. Full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.
4. Conversion of the currency of the subscribed capital from Luxembourg francs into euro with effect to January 1, 2001, at the rate of exchange of 40.3399 LUF for 1.- EUR prevailing since January 1st, 1999, so that after this conversion the subscribed capital will amount to one hundred and ninety-eight thousand four hundred euro (198,400.- EUR) represented by eight hundred (800) shares without designation of a nominal value.
5. Reintroduction of the designation of a nominal value, so that after the subscribed capital of an amount of 198,400.- EUR is represented by 800 shares of 248.- EUR each.
6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.
7. To renew the term of the three directors and the statutory auditor their term of office expiring at the general meeting of 2006.
8. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by three thousand four hundred and thirty-six point sixteen Luxembourg francs (3,436.16 LUF) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to eight million three thousand four hundred and thirty-six point sixteen Luxembourg francs (8,003,436.16 LUF) represented by eight hundred (800) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital so that the amount of three thousand four hundred and thirty-six point sixteen Luxembourg francs (3,436.16 LUF) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting decides to convert the corporate capital of Luxembourg francs (LUF) into euro (EUR) with effect to January 1, 2001, at the rate of exchange of 40.3399 LUF for 1.- EUR prevailing since January 1, 1999.

The general meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from Luxembourg francs (LUF) into euro (EUR).

Sixth resolution

The general meeting decides the reintroduction of a nominal value to two hundred and forty-eight euro (248.- EUR) per share.

Seventh resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred and ninety-eight thousand four hundred euro (198,400.- EUR) represented by eight hundred (800) shares with a par value of two hundred and forty-eight euro (248.- EUR) each.»

Eighth resolution

The general meeting decides to renew the term of the three directors and the statutory auditor their term of office expiring at the general meeting of 2006.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (40,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFCO GROUPE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil numéro 51 du 1^{er} février 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bertolone, employée privée, demeurant à F-Hayange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital social de trois mille quatre cent trente-six virgule seize francs luxembourgeois (3.436,16 LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de huit millions trois mille quatre cent trente-six virgule seize francs luxembourgeois (8.003.436,16 LUF) représenté par huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale.
3. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.
4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1.- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (198.400.- EUR), représenté par huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale.
5. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de 198.400.- EUR sera représenté par huit cents (800) actions de 248.- EUR chacune.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trois mille quatre cent trente-six virgule seize francs luxembourgeois (3.436,16 LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de huit millions trois mille quatre cent trente-six virgule seize francs luxembourgeois (8.003.436,16 LUF) représenté par huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de trois mille quatre cent trente-six virgule seize francs luxembourgeois (3.436,16 LUF) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Sixième résolution

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) par action.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (198.400,- EUR), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. van Dijk, C. Bertolone, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 9CS, fol. 5, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 mai 2001.

G. Lecuit.

(34020/220/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SOFKO GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 mai 2001.

G. Lecuit.

(34021/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SOFICOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34022/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SPARTACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.006.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34027/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SOLEIL HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.352.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2001

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié à 16, rue Nassau à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34023/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SOMACO, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 11.808.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2000 que:

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Hans-Peter Maier, administrateur, président du conseil
2. SOCOLUX S.A., administrateur, représentée par Monsieur Camille Diederich
3. Dr Hanns Maier, administrateur

Est nommée commissaire aux comptes:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34025/514/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ULTIMATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.094.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34058/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STEINFORT GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.552.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34028/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STERLING SOFTWARE (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.330.

In the year two thousand one, on the eighth of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

STERLING SOFTWARE INTERNATIONAL MARKETING II, a company incorporated under the laws of the Caymans Islands, with its registered office at Zephyr House, Mary Street, P.O. Box 709, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

here represented by Mrs Linda Korpel, lawyer, residing in Metz (France),

by virtue of a proxy given on April 13, 2001.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of STERLING SOFTWARE (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, incorporated by deed of the undersigned notary on January 6, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 283 of April 23, 1999.

- that the sole shareholder, represented as stated hereabove has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to change the business year from a year starting on the first day of October and ending on the thirtieth day of September, to a business year starting on the first day of April and ending on the thirty-first day of March, with the exception of the current business year which has started on the 1st day of October, 2000, and will end, with retroactive effect, on the thirty-first day of March 2001.

Second resolution

As a consequence of what has been stated hereabove, the shareholder decides to amend article 19.1 of the articles of association which will read as follows:

«**Art. 19.1.** The financial year starts on the first day of April and shall end on the thirty-first day of March.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

STERLING SOFTWARE INTERNATIONAL MARKETING II, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé Zephyr House, Mary Street, P.O. Box 709, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

ici représentée par Madame Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz (France), en vertu d'une procuration datée du 13 avril 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'est est la seule et unique associée de la société STERLING SOFTWARE (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, constituée suivant acte du notaire soussigné du 6 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 23 avril 1999.

- Que l'associé unique de la société, représenté comme dit est, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la société d'une année débutant le premier octobre et se terminant le trente septembre, en une année sociale débutant le premier avril et se terminant le trente et un mars, avec exception pour cette année sociale ayant débuté le premier octobre deux mil pour se terminer, avec effet rétroactif, le trente et un mars deux mille un.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 19.1 des statuts de la société, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 19.1.** L'année sociale commence le premier avril pour se terminer le trente et un mars.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 129S, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 mai 2001.

G. Lecuit.

(34029/220/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STERLING SOFTWARE (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 mai 2001.

G. Lecuit.

(34030/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SWIFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 60.760.

Constituée en date du 5 septembre 1997 par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n° 692 du 10 décembre 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 752 du 11 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWIFIN

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(34044/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STRATEGIC VENTURES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.132.

L'an deux mille un, le quatorze mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société STRATEGIC VENTURES INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 2 septembre 1993, numéro 399.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à F-Peltre.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Adoption de la langue française comme langue officielle des statuts et traduction subséquente des statuts en français.

2.- Modification de l'objet social. L'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'objet principal de la société est l'exécution d'opérations d'achat, de vente et de location d'avions à des tiers.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Conversion de la devise du capital en euros, de sorte que le capital social s'élève désormais à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR). Le capital de la société sera désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

5.- Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la langue française comme langue officielle des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** L'objet principal de la société est l'exécution d'opérations d'achat, de vente et de location d'avions à des tiers.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et

au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de francs luxembourgeois en euros, au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR, de sorte que le capital de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) s'élève désormais à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Le capital de la société sera désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide la refonte complète des statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de STRATEGIC VENTURES INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. L'objet principal de la société est l'exécution d'opérations d'achat, de vente et de location d'avions à des tiers.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant total de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les

modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générale sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'il déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, R. Masson, P. Collarin, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2001, vol. 418, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 2001.

E. Schroeder.

(34038/228/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.962.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34031/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

VIA SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.609.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34065/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SUCRAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.757.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Les mandats des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34041/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SUCRAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.757.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Les mandats des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34042/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

SUCRAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.757.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2001:

Sont réélus aux postes d'Administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2001.

- Madame M.P. Van Waelem, demeurant à Luxembourg

- Madame M.J. Renders, demeurant à Bruxelles

Est nommé au poste d'Administrateur, son mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2001, en remplacement de Monsieur H. Huberty, Administrateur démissionnaire,

- FIDIGA S.A., avec siège social à Luxembourg.

Est réélu au poste de Commissaire aux Comptes, son mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2001.

- S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34043/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

T & A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 59.287.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de T & A HOLDINGS INC en date du 31 décembre 1999:

- Décharge à T & A HOLDINGS INC pour son mandat de gérant unique de la société T & A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l.

- Nomination de Monsieur Hans E. Reiche, Athènes (Grèce) en tant que gérant unique de la société T & A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour T & A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l.

J. Pedersen

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34046/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

TEXCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 15.011.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 3 mai 1977, acte publié au Mémorial C n° 180 du 24 août 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juin 1981, acte publié au Mémorial C n° 176 du 1^{er} septembre 1981, acte modifié par-devant le même notaire en date du 24 février 1993, acte publié au Mémorial C n° 248 du 27 mai 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 22 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 76 du 1^{er} février 2001.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TEXCO FINANCE S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(34047/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.179.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour *STOLT-NIELSEN S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(34032/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.179.

Le bilan consolidé au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour *STOLT-NIELSEN S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(34033/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.179.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held at the offices of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23, avenue Monterey, Luxembourg exceptionally on April 26, 2001

1. The following Directors be and hereby are elected until the next Annual General Meeting of Shareholders or until their respective successors have been duly acted and qualified:

- Jacob Stolt-Nielsen, Chairman of the Board of the Company, c/o STOLT-NIELSEN LIMITED, Aldwych House, 71-91 Aldwych, London WC2B 4HN, England,
- Carroll N. Bjornson, 8, Sound Shore Drive, Greenwich, Connecticut 06836,
- Kinichi Hirayama, Chairman and Chief Executive Officer, NYK LINE (NORTH AMERICA) INC., 300 Lighting Way, 5th floor, Secaucus, New Jersey 07094,
- Erling C. Hjort, Attorney, Wikborg, Rein & Co., Olav's V gate, P.O. Box 1513 Vika, 0117 Oslo, Norway,
- Christer Olsson, President WALLENIUSREDERIerna AB, Swedenborgsg 19, P.O. Box 17086, S10462 Stockholm Sweden,
- Jacob B. Stolt-Nielsen, Chief Executive Officer, PRIME SUPPLIER LTD, Greencoat House, 183 Clarence Street, Kingston-Upon-Thames, KT 1QT, UK,
- Niels G. Stolt-Nielsen, Chief Executive Officer of the Company and of STOLT SEA FARM A.S., Grev Wedels Plass 5, P.O. Box 370 Sentrum, 0102 Oslo, Norway,

2. ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, be and hereby are elected Statutory Auditor of the Company for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders.

For true copy.

For STOLT-NIELSEN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34034/795/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 43.172.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour STOLT OFFSHORE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(34035/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 43.172.

Le bilan consolidé au 30 novembre 2000 enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour STOLT OFFSHORE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(34036/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 43.172.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held at the offices of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23, avenue Monterey, Luxembourg, exceptionally on April 26, 2001

1. The following Directors be and hereby are elected until the next Annual General Meeting of Shareholders or until their respective successors have been duly acted and qualified:

- Jacob Stolt-Nielsen, Chairman of the Board of STOLT-NIELSEN S.A., c/o STOLT-NIELSEN LIMITED, Aldwych House, 71-91 Aldwych, London WC2B 4HN, England,

- Christopher J. Wright, President and Chief Operating Officer of STOLT-NIELSEN S.A., c/o STOLT-NIELSEN LIMITED, Aldwych House, 71-91, Aldwych, London WC2B 4HN, England,

- John P. Laborde, Chief Executive Officer, LABORDE MARINE LIFTS INC., 601 Poydras - Suite 1637, New Orleans, LA 70130,

- Fernand Poimboeuf, Le Mas Saint Jean, Avenue Lulli, 83700 Saint-Raphaël, France,

- Pierre Laborie, STOLT OFFSHORE S.A., 32, avenue Pablo Picasso, TSA 76001, 92754 Nanterre, France,

- J. Frithjof Skouveroe, Chairman, Cententus A/S, Nedre Ullern Terrasse, 1, 0280 Oslo, Norway,

- Niels G. Stolt-Nielsen, Chief Executive Officer of STOLT-NIELSEN S.A. and of STOLT SEA FARM A.S., Grev Wedels Plass 5, P.O. Box 370 Sentrum, 0102 Oslo, Norway,

- Bernard Vossier, Chief Executive Officer of the Company, c/o STOLT OFFSHORE M.S. LTD, Dolphin House, Windmill Road, Sunbury-on-Thames, Middlesex, TW16 7HT, UK,

- Mark Woolveridge, South View Lodge, Hedgerley Lane, Gerrard's Cross, Bucks SL9 8SX, England,

2. ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, be and hereby are elected Statutory Auditor of the Company for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders.

For STOLT-NIELSEN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34037/795/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

T & N LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 39.055.

Par décisions d'une assemblée générale ordinaire du 2 avril 2001:

1. l'euro a été adopté comme nouvelle devise statutaire du capital social,
2. la valeur nominale des 600.000 actions émises a été supprimée,
3. le capital actuel de ITL 6.000.000.000,- a été converti en EUR 3.098.741,-,
4. le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts a été modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à EUR 3.098.741,- divisé en 600.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour T & N LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34048/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.862.

In the year two thousand one, on the fourth day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, to whom remains the present deed.

There appeared:

Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the Board of Directors of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A. (formerly known as STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.), a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 10, rue Antoine Jans in L-1820 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 68.862 (hereafter the «Company»),

by virtue of a decision taken by the Board of Directors of the Company on March 27, 2000. A copy of the minutes of such decision, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as stated hereabove, requested the notary to record the following statements.

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Gérard Lecuit of February 23, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N°392 of May 31, 1999. Its articles of association were amended by several deeds of notary Gérard Lecuit and for the last time on March 12, 2001 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 73,613,112.- (seventy-three million six hundred thirteen thousand one hundred twelve United States Dollars), represented by 32,847,493 (thirty-two million eight hundred forty-seven thousand four hundred ninety-three) Ordinary Shares and 16,227,915 (sixteen million two hundred twenty-seven thousand nine hundred fifteen) Series A Preference Shares having a par value of USD 1.50 (one United States Dollar fifty Cents) each.

c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:

5.1 The authorised share capital is set at two hundred twenty-five million United States Dollars (USD 225,000,000) represented by one hundred fifty million (150,000,000) shares having a nominal value of one United States Dollar and fifty Cents (USD 1.50) each.

5.4 Subject to Article 21 hereof, the Board of Directors of the Company is authorised to accept subscriptions for and to issue share capital, in whole or in part, from time to time, up to the maximum authorised shares available in accordance with Section 5.1, within a five year period commencing on June 16, 2000 and expiring on June 16, 2005 for any authorised shares which have not yet been subscribed when it deems such issuance to benefit the Company.

5.7 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of subscribed capital, as authorised, Article 5.2 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment.

5.8 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, (the «Law»), the Board of Directors of the Company hereby is authorised by the shareholders to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders

for the same period of five years except for (x) the subscription rights expressly provided for in these Articles and (y) the preferential subscription rights of the holders of the Series A Preference Shares.

(d) The Board of Directors of the Company in its decision taken on March 27, 2000 resolved to, inter alia, «appoint the law firm BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY as agents of the Company for the issuance and recording of the purchase of shares of the Company and to take such other actions and to otherwise represent the Company before such agencies, notaries or other officials as are appropriate and necessary to give legal and official effect to the issuance of shares».

(e) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, M^e Jean-François Bouchoms, named above, acting on behalf of (i) the law firm BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY and of (ii) the Board of Directors of the Company, declares to the notary that pursuant to the number of stock options having been exercised and other subscriptions received by the Company, the share capital of the Company shall be increased by an amount of USD 122,470.50 (one hundred twenty-two thousand four hundred seventy United States Dollars and fifty Cents) in order to raise it from its present amount of USD 73,613,112.- (seventy-three million six hundred thirteen thousand one hundred twelve United States Dollars) to USD 73,735,582.50 (seventy-three million seven hundred thirty-five thousand five hundred eighty-two United States Dollars and fifty Cents) by the creation and issuance of 81,647 (eighty-one thousand six hundred forty-seven) new Ordinary Shares with a par value of USD 1.50 (one United States Dollar fifty Cents) each with 66,667 (sixty-six thousand six hundred and sixty-seven) of them having a premium value of USD 13.50 (thirteen United States Dollars fifty Cents) each.

(f) Thereupon, Jean-François Bouchoms, prenamed, declared that the Board of Directors of the Company has accepted the subscription of the 81,647 (eighty-one thousand six hundred forty-seven) new Ordinary Shares by the following persons and for the following payments in cash:

Name	Date of subscription	Shares subscribed	Payment (in USD)
Francis Patrick Clark, P.O. Box 844 Hudson, MA 01749, USA	Feb. 28, 2001	9,000	13,500
Richard M. Cherry, 346 Long Hill Road Bolton, MA 01740, USA	March 1, 2001	800	1,200
Noel M. Moss, 14 North Kingshighway Blvd, Saint Louis, MO 63108, USA	March 1, 2001	100	150
Kelley S. O'Connor, 40 Cook Lane Marlborough, MA 01752, USA	March 21, 2001	720	1,080
Thea Consiglio, 3 Benton Street, Shrewsbury, MA 01545, USA	March 23, 2001	300	450
Deborah L. Downey, 50 Gilbert Street, North Brookfield, MA 01535, USA	March 30, 2001	320	480
TOSHIBA CORPORATION, 1-1, Shibaura 1-chome, Minato-ku, Tokyo 105-8001, Japan	March 30, 2001	66,667	1,000,005
Susan M. Guilmette, c/o Fidel, 196 Mathison Road, Lavina, MT 59046-7217, USA	April 2, 2001	400	600
James L. Reed, P.O. Box 50022, Phoenix, AZ 85076-0022, USA	April 5, 2001	1,160	1,740
Andrew Bourne, 14A Northfield Road, Church Crookham Fleet, Hampshire GU526ED, United Kingdom	April 9, 2001	1,200	1,800
Neil Lombardo, 17bis, avenue Lombard, 92260 Fontenay-aux-Roses, France	April 12, 2001	360	540
Dorothy Duffy-Quinn, 125 Webster Street, Apt 2, West Newton, MA 02465, USA	April 12, 2001	300	450
Leo W. Buckner, 2345 East Lupine Avenue, Phoenix, AZ 85028-1714, USA	April 18, 2001	320	480
Total		81,647	1,022,475

The above contributions in cash of an aggregate amount of USD 1,022,475.- (one million twenty-two thousand four hundred seventy-five United States Dollars) are to be allocated (i) to the share capital of the Company to an extent of USD 122,470.50 (one hundred twenty-two thousand four hundred seventy United States Dollars and fifty Cents) and (ii) to the issue premium account of the Company to an extent of USD 900,004.50 (nine hundred thousand four United States Dollars and fifty Cents).

A copy of the bank statements evidencing the payment of an amount of USD 1,022,475.- (one million twenty-two thousand four hundred seventy-five United States Dollars) by the above subscribers is shown to the undersigned notary and such copy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

(g) It is further declared that the Board of Directors of the Company has repealed the existing shareholders' preferential subscription right for the purpose of the above new issue of shares.

(h) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5.2 of the articles of association will henceforth have the following wording:

«5.2 The subscribed capital of the Company is set at seventy-three million seven hundred thirty-five thousand five hundred eighty-two United States Dollars and fifty Cents (USD 73,735,582.50), represented by thirty-two million nine hundred twenty-nine thousand one hundred forty (32,929,140) Ordinary Shares and sixteen million two hundred twenty-seven thousand nine hundred fifteen (16,227,915) Series A Preference Shares having a par value of one United States Dollar fifty Cents (USD 1.50) each.».

Estimation

For the purpose of registration the amount of USD 1,022,475.- is estimated at 1,142,047.36 EUR=46,070,061.78 LUF.

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately LUF 650,000.- (six hundred fifty thousand Luxembourg francs).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

M^e Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en nom et pour compte du Conseil d'Administration de STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A. (anciennement STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862 (ci-après la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 27 mars 2000. Une copie du procès-verbal de ladite décision, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

(a) La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit le 23 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 392 du 31 mai 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant plusieurs actes reçus par le notaire Gérard Lecuit et pour la dernière fois par un acte du 12 mars 2001 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de USD 73.613.112,- (soixante-treize millions six cent treize mille cent douze Dollars des Etats-Unis) représenté par 32.847.493 (trente-deux millions huit cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize) Actions Ordinaires et 16.227.915 (seize millions deux cent vingt-sept mille neuf cent quinze) Actions Privilégiées de Série A ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 1,50) chacune.

c) L'article 5 des statuts de la Société est libellé de la sorte:

5.1 Le capital autorisé est fixé à deux cent vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 225.000.000,-) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 1,50) chacune.

5.4 Sous réserve de l'article 21 des présentes, le Conseil d'Administration est autorisé d'accepter des souscriptions de capital et d'émettre du capital, en tout ou en partie et de temps en temps, à concurrence du nombre maximal autorisé d'actions disponibles conformément à l'article 5.1, pendant une période de cinq ans commençant le 16 juin 2000 et se terminant le 16 juin 2005 pour toutes actions autorisées qui n'auraient pas encore été souscrites lorsqu'il estime que la Société bénéficiera d'une telle émission.

5.7 Chaque fois que le Conseil d'administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, comme autorisé, l'article 5.2 des présents Statuts sera adapté de manière à refléter le résultat de cette opération. Le Conseil d'administration prendra les mesures ou autorisera une personne pour faire le nécessaire pour obtenir la réalisation et la publication de cette modification.

5.8 En rapport avec cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»), le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes par les actionnaires à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels pour la même période de cinq ans, à l'exception (x) des droits de souscription prévus expressément dans les présents Statuts et (y) des droits de souscription préférentiels des propriétaires des actions privilégiées de série A.

(d) Le Conseil d'Administration a notamment décidé par une résolution du 27 mars 2000 de nommer le cabinet BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY comme mandataire de la Société pour tout ce qui concerne l'émission et la constatation de l'acquisition de nouvelles actions de la Société ainsi que de prendre toute mesure et aussi de représenter le Société devant toutes administrations, notaires et autres autorités publiques qui seraient opportuns et nécessaires pour donner effet officiel et de droit à l'émission des nouvelles actions.

(e) En vertu de la prédite autorisation prévue à l'article 5 des statuts de la Société et conformément à l'autorisation qui lui a été donnée, M^e Jean-François Bouchoms, précité, agissant (i) pour compte du cabinet BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY et (ii) du Conseil d'Administration de la Société, a déclaré au notaire instrumentaire qu'en vertu du nombre d'options sur titres exercées, le capital social de la Société doit être augmenté d'un montant de USD 122.470,50 (cent vingt-deux mille quatre cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents) afin de le porter de son montant actuel de USD 73.613.112 (soixante-treize millions six cent treize mille cent douze Dollars des Etats-Unis) à USD 73.735.582,50 (soixante-treize millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux Dol-

lars des Etats-Unis et cinquante Cents) par la création et l'émission de 81.647 (quatre-vingt-un mille six cent quarante-sept) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de USD 1,50 (un Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents) chacune, dont 66.667 (soixante-six mille six cent soixante-sept) avec une prime d'émission de USD 13,50 (treize Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents) chacune.

(f) Ensuite de quoi, M^e Jean-François Bouchoms, précité, a déclaré que le Conseil d'Administration de la Société a accepté la souscription des 81.647 (quatre-vingt-un mille six cent quarante-sept) actions par les personnes suivantes et pour les paiements en espèces décrits ci-après:

Nom	Date de la souscription	Actions souscrites	Paiements (en USD)
Francis Patrick Clark, P.O. Box 844 Hudson, MA 01749, USA	28 fév. 2001	9.000	13.500
Richard M. Cherry, 346 Long Hill Road Bolton, MA 01740, USA	1 ^{er} mars 2001	800	1.200
Noel M. Moss, 14 North Kingshighway Blvd, Saint Louis, MO 63108, USA	1 ^{er} mars 2001	100	150
Kelley S. O'Connor, 40 Cook Lane Marlborough, MA 01752, USA	21 mars 2001	720	1.080
Thea Consiglio, 3 Benton Street, Shrewsbury, MA 01545, USA	23 mars 2001	300	450
Deborah L. Downey, 50 Gilbert Street, North Brookfield, MA 01535, USA	30 mars 2001	320	480
TOSHIBA CORPORATION, 1-1, Shibaura 1-chome, Minato-ku, Tokyo 105-8001, Japan	30 mars 2001	66.667	1.000.005
Susan M. Guilmette, c/o Fidel, 196 Mathison Road, Lavina, MT 59046-7217, USA	2 avril 2001	400	600
James L. Reed, P.O. Box 50022, Phoenix, AZ 85076-0022, USA	5 avril 2001	1.160	1.740
Andrew Bourne, 14A Northfield Road, Church Crookham Fleet, Hampshire GU526ED, United Kingdom	9 avril 2001	1.200	1.800
Neil Lombardo, 17bis, avenue Lombard, 92260 Fontenay-aux-Roses, France	12 avril 2001	360	540
Dorothy Duffy-Quinn, 125 Webster Street, Apt 2, West Newton, MA 02465, USA	12 avril 2001	300	450
Leo W. Buckner, 2345 East Lupine Avenue, Phoenix, AZ 85028-1714, USA	18 avril 2001	320	480
Total		81.647	1.022.475

Le montant total des contributions en espèces de USD 1.022.475,- (un million vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis) sera affecté (i) à concurrence de USD 122.470,50 (cent vingt-deux mille quatre cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents) au compte capital social de la société et (ii) à concurrence de USD 900.004,50 (neuf cent mille quatre Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents) au compte prime d'émission de la Société.

Des copies des extraits bancaires attestant du paiement de la somme de USD 1.022.475,- (un million vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis) par les souscripteurs ci-dessus mentionnés est délivrée au notaire et ces copies resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

(g) Il est ensuite déclaré que le Conseil d'Administration de la Société a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour les besoins de l'émission des nouvelles actions mentionnée ci-dessus.

(h) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.2 Le capital social de la Société est fixé à soixante-treize millions sept cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 73.735.582,50) représenté par trente-deux millions neuf cent vingt-neuf mille cent quarante (32.929.140) Actions Ordinaires et seize millions deux cent vingt-sept mille neuf cent quinze (16.227.915) Actions Privilégiées de Série A ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis et cinquante Cents (USD 1,50) chacune.».

Estimations

Pour les besoins de l'enregistrement la somme de 1.022.475,- USD est estimée à 1.142.047,36 EUR=46.070.061,78 LUF.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ LUF 650.000,- (six cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 129S, fol. 51, case 3. – Reçu 461.423 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mai 2001.

G. Lecuit.

(34039/220/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 68.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mai 2001.

G. Lecuit.

(34040/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

TOYS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 77.292.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 mai 2001

Résolution

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur, en remplacement de Mademoiselle Christina Marques démissionnaire, Monsieur Maurizio Cellai, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle, Via delle Primule, 5, Cogliate (MI) Italie,

L'élection définitive de Monsieur Maurizio Cellai sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Pour le Conseil d'Administration

Pour copie conforme

M. Sterzi / M.-L. Guardamagna

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34049/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mars 2000

- La cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

- Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2000.

Certifié sincère et conforme

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34071/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

TRACOMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 71.023.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(34050/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

V2I HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.378.

In the year two thousand one, on the twenty-sixth of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of V2I HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on 26th of June, 1998, published in the Mémorial, Recueil C, n° 706 of the 1st of October, 1998, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 6, 1999, published in the Mémorial, Recueil C, number 783 of October 21, 1999.

The meeting was opened by Mr Tim van Dijk, company director, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Ms Céline Bertolone, employée privée, residing in F-Hayange.

The meeting elected as scrutineer Ms Séverine Canova, juriste, residing in F-Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by seven thousand seven hundred and fourteen point thirty Italian Lira (7,714.30 ITL) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to six billion two hundred and sixty-four million seven thousand seven hundred and fourteen point thirty Italian Lira (6,264,007,714.30 ITL) represented by ninety-seven thousand eight hundred and seventy-five (97,875) shares without designation of a nominal value.

2. Full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.

3. Conversion of the currency of the subscribed capital from Italian Lira into Euro with effect to January 1, 2001, at the rate of exchange of 1936.27 ITL for 1.- EUR prevailing since January 1st, 1999, so that after this conversion the subscribed capital will amount to three million two hundred and thirty-five thousand ninety Euro (3,235,090.- EUR) represented by ninety-seven thousand eight hundred and seventy-five (97,875) shares without designation of a nominal value.

4. Increase of the authorised capital by twenty-two thousand three hundred and eighty-one point seventy Italian Lira (22,381.70 ITL), so that after this increase the authorised capital will amount to sixty-five billion twenty-two thousand three hundred and eighty-one point seventy Italian Lira (65,000,022,381.70 ITL) represented by one million fifteen thousand six hundred and twenty-five (1,015,625) shares without designation of nominal value.

5. Conversion of the currency of the authorised capital from Italian Lira into Euro with effect to January 1st, 2001, at the rate of exchange of 1936.27 ITL for 1.- EUR prevailing since January 1st, 1999, so that after this conversion the authorised capital will amount to thirty-three million five hundred and sixty-nine thousand seven hundred and ten Euro (33,569,710.- EUR) represented by one million fifteen thousand six hundred and twenty-five (1,015,625) shares without designation of a nominal value.

6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by seven thousand seven hundred and fourteen point thirty Italian Lira (7,714.30.- ITL) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to six billion two hundred and sixty-four million seven thousand seven hundred and fourteen point thirty Italian Lira (6,264,007,714.30 ITL) represented by ninety-seven thousand eight hundred and seventy-five (97,875) shares without designation of a nominal value.

Second resolution

This increase of capital has been full paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital so that the amount of seven thousand seven hundred and fourteen point thirty Italian Lira (7,714.30 ITL) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting decides to increase the authorized capital by twenty-two thousand three hundred and eighty-one point seventy Italian Lira (22,381.70 ITL) and to give authority to the board of directors of the corporation to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital and to issue the new shares, with or without an issue premium and to fix the terms and conditions thereof.

The board shall be specifically authorized to suppress the priority subscription right of preexisting shareholders in connection with any future issuance of shares. Such authority is granted after the general meeting has taken knowledge

of the special report of the board of directors established pursuant to article 32-3 paragraph 5 of the law on commercial companies and dated March 30, 2001.

This report, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

After this increase, the authorized capital will amount to sixty-five billion twenty-two thousand three hundred and eighty-one point seventy Italian Lira (65,000,022,381.70 ITL) represented by one million fifteen thousand six hundred and twenty-five (1,015,625) shares without designation of nominal value.

Fourth resolution

The general meeting decides to convert the corporate capital and the authorized capital of Italian Lira (ITL) into Euro (EUR) with effect to January 1, 2001, at the rate of exchange of 1936.27 ITL for 1.- EUR prevailing since January 1, 1999.

The general meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from Italian Lira (ITL) into Euro (EUR).

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at three million two hundred and thirty-five thousand ninety Euro (3,235,090.- EUR) represented by ninety-seven thousand eight hundred and seventy-five (97,875) shares without designation of a nominal value.

The authorized capital of the corporation is fixed at thirty-three million five hundred and sixty-nine thousand seven hundred and ten Euro (33,569,710.- EUR) represented by one million fifteen thousand six hundred and twenty-five (1,015,625) shares without designation of a nominal value.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the present deed dated on April 26, 2001, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital, but only for the conversion of bonds issues into shares. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of seven thousand seven hundred and fourteen point thirty Italian Lira (7,714.30 ITL) is evaluated at four Euro (4.- EUR) (=LUF 161.35).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme V2I HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial Recueil C, numéro 706 du 1^{er} octobre 1998, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 783 du 21 octobre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bertolone, employée privée, demeurant à F-Hayange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de sept mille sept cent quatorze virgule trente lires italiennes (7.714,30 ITL) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de six milliards deux cent soixante-quatre millions sept mille sept cent quatorze virgule trente lires italiennes (6.264.007.714,30 ITL) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze (97.875) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

3. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de lires italiennes (ITL) en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au taux de change de 1936,27 ITL pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de trois millions deux cent trente-cinq mille quatre-vingt-dix euros (3.235.090,- EUR) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze (97.875) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital autorisé d'un montant de vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-un virgule soixante-dix lires italiennes (22.381,70 ITL), c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital autorisé aura un montant de soixante-cinq milliards vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-un virgule soixante-dix lires italiennes (65.000.022.381,70 ITL) représenté par un million quinze mille six cent vingt-cinq (1.015.625) actions sans désignation de valeur nominale.

5. Conversion de la monnaie d'expression du capital autorisé de lires italiennes en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au taux de change de 1936,27 ITL pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital autorisé sera d'un montant de trente-trois millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent dix euros (33.569.710,- EUR) représenté par un million quinze mille six cent vingt-cinq (1.015.625) actions sans désignation de valeur nominale.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de sept mille sept cent quatorze virgule trente lires italiennes (7.714,30 ITL) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de six milliards deux cent soixante-quatre millions sept mille sept cent quatorze virgule trente lires italiennes (6.264.007.714,30 ITL) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze (97.875) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de sept mille sept cent quatorze virgule trente lires italiennes (7.714,30 ITL) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-un virgule soixante-dix lires italiennes (22.381,70 ITL) et donne pouvoir au conseil d'administration de la société pour augmenter le capital social en une fois ou par tranches dans le cadre du capital autorisé et pour émettre les actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission et de fixer toutes autres conditions utiles ou nécessaires.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs des actions à émettre. Cette autorisation est accordée sur le vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales établi en date du 30 mars 2001.

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Après cette augmentation, le capital autorisé est fixé à soixante-cinq milliards vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-un virgule soixante-dix lires italiennes (65.000.022.381,70 ITL) représenté par un million quinze mille six cent vingt-cinq (1.015.625) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de lires italiennes (ITL) en euros (EUR) au cours de change de 1936,27 ITL pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent trente-cinq mille quatre-vingt-dix euros (3.235.090,- EUR) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze (97.875) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trente-trois millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent dix euros (33.569.710,- EUR) représenté par un million quinze mille six cent vingt-cinq (1.015.625) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du présent acte daté du 26 avril 2001, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, mais seulement pour la conversion d'obligations en actions. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de sept mille sept cent quatorze virgule trente liras italiennes (7.714,30 ITL) est évalué à quatre euros (4,- EUR) (=LUF 161,35).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. van Dijk, C. Bertolone, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 129S, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 mai 2001.

G. Lecuit.

(34059/220/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

V2I HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 mai 2001.

G. Lecuit.

(34060/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

TRANSDANUBIA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3225 Bettemburg, Zone Industrielle Scheleck.
H. R. Luxemburg B 35.283.

1. Die Zahl der Geschäftsführer ist von 2 auf 1 reduziert worden.
2. Dem zurückgetretenen Geschäftsführer, Herrn Herbert Bedenhammer, ist Entlastung für seine Tätigkeit als Geschäftsführer erteilt worden.
3. Das auf unbestimmte Zeit anvertraute Geschäftsführermandat, mit Einzelzeichnungsbefugnis des Herrn Franz S. Grad ist bestätigt worden.

Luxemburg, den 18. April 2001.
Für gleichlautende Mitteilung
für TRANSDANUBIA, G.m.b.H.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34052/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

TRINCO, TRANSCONTINENTAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.152.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2000

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme.

TRINCO, TRANSCONTINENTAL INVESTMENT CORPORATION S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34053/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

VITEC LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 67.579.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 132 du 2 mars 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 197 du 23 mars 1999, en date du 11 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 442 du 11 juin 1999, et en date du 28 novembre 2000, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITEC LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.
KPMG Financial Engineering
Signature

(34069/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

VITAL CENTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 78.706.

L'an deux mille un, le dix mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

- 1.- Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,
- 2.- Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,
ici représentée par Maître Alain Lorang, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 9 mai 2001,

3.- DELTA OVERSEAS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représentée par son gérant unique, Monsieur Jean-Charles Biver, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg, Monsieur Jean-Charles Biver ici représenté par Maître Alain Lorang, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 9 mai 2001,

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci,

Lesdits comparants agissant en leurs qualités d'administrateurs au nom et pour compte de la société anonyme VITAL CENTER INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.706, ont requis le notaire instrumentaire de documenter leurs déclarations comme suit:

La société anonyme VITAL CENTER INTERNATIONAL S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 octobre 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées chacune à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit au total sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-).

En date du 8 décembre 2000, les actionnaires ont payé la partie du capital non-libérée, à savoir vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23.250,-) sur la valeur nominale, de sorte que les trois cent dix (310) actions sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 9CS, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

E. Schlessler.

(34067/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

VITAL CENTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 78.706.

L'an deux mille un, le dix mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme VITAL CENTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1017 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 8 décembre 2000, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société VITAL CENTER INTERNATIONAL S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 octobre 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.706, au capital social intégralement libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'article cinq, alinéas 15 à 21, des statuts stipule que:

«Le capital autorisé de la société est fixé à la somme de onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-), divisé en cent dix mille (110.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 8 décembre 2000, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de trois millions deux cent soixante mille huit cents euros (EUR 3.260.800,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cents euros (EUR 3.291.800,-), par l'émission de trente-deux mille six cent huit (32.608) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles, à savoir:

- DELLAH BARAKA HOLDING BAHREIN, ayant son siège social à BRN-1182 Bahrein, 47, avenue du Gouvernement, Immeuble Hidaya, P.O. Box 305, pour quinze mille quatre cent soixante-trois (15.463) actions,
- DELTA OVERSEAS SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, pour seize mille cent cinquante-huit (16.158) actions,
- le Docteur Azeddine Lakhouaja, médecin, demeurant à TN-Mazhada, Djerba, pour trois cent vingt-neuf (329) actions,
- le Cheik Saleh Abdullah M. Kamel, homme d'affaires, demeurant à BRN-1882 Bahrein, 47, avenue du Gouvernement, Immeuble Hidaya, P.O. Box 305, pour trois cent vingt-neuf (329) actions,
- Monsieur Férid Benbouzid, homme d'affaires, demeurant à TN-El Manar, 28, rue Abdellaziz Al Saoud, pour trois cent vingt-neuf (329) actions.

IV.- Le conseil d'administration a été informé de la renonciation par les actionnaires fondateurs à leurs droits de souscription préférentiels.

V.- Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille huit cents euros (EUR 3.291.800,-), divisé en trente-deux mille neuf cent dix-huit (32.918) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 9CS, fol. 14, case 11. – Reçu 1.315.403 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

E. Schlessler.

(34068/227/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

VALTIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 42, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 62.060.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(34062/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

CRESCENDO CDO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand one, on the third day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING CRESCENDO CDO, a foundation established under the laws of the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34154998, having its statutory seat in Amsterdam, NL-1076 AZ, Locatellikade 1, Parnassustoren;

represented by Stéphanie Pautot-Martinache, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, a foundation established under the laws of the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34152288, having its statutory seat in Amsterdam, NL-1076 AZ, Locatellikade 1, Parnassustoren.

represented by Stéphanie Pautot-Martinache, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1. A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Company exists under the firm name of CRESCENDO CDO S.A.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's Registered Office.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The objects of the Company are to invest in a portfolio of debt, securities or similar instruments, including but not limited to bonds, notes, claims and loans and to enter into agreements relating to the acquisition of such loans, bonds and other evidences of indebtedness, equity securities or similar instruments.

3.2. The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes and other evidences of indebtedness and to obtain loans;

(b) grant security for funds raised, including bonds and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;

(c) enter into agreements, including, but not limited to, financial derivatives such as interest and/or currency exchange agreements, in connection with the objects mentioned under (a) and (b) above;

(d) enter into agreements, including, but not limited to, contracts for services, bank, and cash administration agreements, asset management agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under (a), (b) and (c) above.

3.3. The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense so as to include any activity or purpose which is related or conducive thereto, and including, as the case may be, the granting of loans by the Company.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Capital.

The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000,-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000,-) each, fully paid up (by 100%).

A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.

Art. 6. Modification of Capital.

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors.

7.1. The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

7.2. The Directors are appointed by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting. They will remain in function until

their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

7.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the General Meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

7.4. The General Meeting of shareholders shall determine the remuneration for each Director.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

8.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors.

8.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

8.4. The Directors may deliberate by conference call and cast their votes by circular resolution. They may also cast their votes by letter, facsimile, e-mail, cable or telex, the three last ones confirmed by letter.

8.5. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 9. General Powers of the Board of Directors.

Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors and/or any Director, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 10. Delegation of Powers.

10.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to Directors or to third persons, who need not be shareholders of the Company.

10.2. Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the General Meeting of shareholders.

10.3. The first managing Director may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

10.4. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 11. Representation of the Company.

In all circumstances, the Company, within the limits set out in its objects clause, is represented towards third parties by any Director or by delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

Art. 12. Statutory Auditor.

12.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

12.2. The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the General Meeting. The appointment may, however, not exceed a period of six years.

Chapter IV.- General Meeting

Art. 13. Powers of the General Meeting.

13.1. The General Meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

13.2. Unless otherwise provided by law, all decisions by the General Meeting shall be taken by simple majority of votes.

Art. 14. Place and Date of the Annual General Meeting.

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Friday of June, at 3.00 p.m., and for the first time in 2002. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Other General Meetings.

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. A General Meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 16. Votes.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting, even the annual General Meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits

Art. 17. Business Year.

17.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2001.

17.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 18. Distribution of Profits.

18.1. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

18.2. After allocation to the legal reserve, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

18.3. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

19.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 20. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 31 shares as follows:

1.- STICHTING CRESCENDO CDO	30 shares
2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 share
Total: thirty-one shares	31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about sixty thousand Luxembourg Francs.

First Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Company's address is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as Directors for a duration of one year, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2002:

(a) Mrs Maggy Kohl, director of company, residing in Luxembourg;

(b) Rolf Caspers, jurist, residing in Trier, Germany;

(c) TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 33, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period: Peter J. G. de Reus, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4.- The extraordinary General Meeting of shareholders authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- STICHTING CRESCENDO CDO, une fondation de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34154998, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam,

ici représentée par Stéphanie Pautot-Martinache, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, une fondation de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3415 2288, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam,

ici représentée par Stéphanie Pautot-Martinache, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme («la Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La Société adopte la dénomination CRESCENDO CDO S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. Les objets de la Société sont d'investir dans un portefeuille comprenant des dettes, des garanties et d'autres instruments, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des obligations, des billets à ordre, des prêts, des créances et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de tels prêts, obligations et autres dettes, garanties ou autres instruments similaires.

3.2. La société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, billets à ordre et autres dettes, et conclure des emprunts;
(b) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de billets à ordre, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.1 et les points (a), (b) et (c) ci-dessus;

(d) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de services, des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.1 et points (a), (b), (c) et (d) ci-dessus.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet ainsi qu'à toutes opérations directement ou indirectement visées dans les présents statuts.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libéré (à raison de 100%).

Un registre d'actions nominatives est conservée au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux administrateurs.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

7.2. Les administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans l'hypothèse où un administrateur est élu sans précision de la durée de son mandat, il est dit avoir été élu pour une durée de 6 ans à compter de la date de son élection.

7.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

7.4. L'Assemblée Générale des actionnaires détermine la rémunération de chaque Administrateur.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première Assemblée Générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

8.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

8.4. Les administrateurs peuvent délibérer par conférence téléphonique et peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, message électronique, télégramme ou télex, le dernier étant à confirmer par écrit.

8.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et/ou tout administrateur est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Délégation de pouvoirs.

10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

10.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 11. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par tout administrateur ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Commissaire aux comptes.

12.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale.

12.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

13.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 14. Endroit et date de l'Assemblée Générale ordinaire.

L'Assemblée Générale se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures, et pour la première fois en 2002. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 15. Autres Assemblées Générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres Assemblées Générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 16 Votes.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée des actionnaires, y compris l'Assemblée Annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée des actionnaires et si ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'Assemblée, l'Assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale.

17.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2001.

17.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

18.2. Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

18.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, liquidation.

19.1. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

19.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 20. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

1.- STICHTING CRESCENDO CDO	30 actions
2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 action
Total: trente et une actions	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de un an, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2002:

a) Madame Maggy Kohl, directeur de société, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur Rolf Caspers, juriste, domicilié à Trèves, Allemagne;

c) TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Peter J. G. de Reus, établi 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4.- L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Pautot-Martinache, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 9CS, fol. 8, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

J. Elvinger.

(34076/211/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

TUNG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.960.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

TUNG LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

(34054/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

TUNG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.960.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

TUNG LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

(34055/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

TUNG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.960.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2000

- La cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

TUNG LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34056/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

VALIANT INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 33.855.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 35, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un mandataire

(34061/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

VAVEDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 44.889.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2000

- Le siège social de la société est transféré à Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.
- L'assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Fernando Garcia Aguire, demeurant à Madrid, et lui accorde décharge pour sa gestion assurée.
- Est nommé nouvel administrateur M^e Raymond Watgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo, qui est appelé à terminer le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour la société

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34063/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

VPH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 76.893.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1^{er} février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouveau siège social: 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34070/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIN 4 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alcide Golinelli, entrepreneur, demeurant à Camposanto (MO) Italie, Via Circonvallazione 5, interno 2,
 - 2.- Monsieur Nino Golinelli, entrepreneur, demeurant à San Felice sul Panaro (MO) Italie, Via della Tecnica, 57,
- tous deux représentés par Madame Monica Golinelli, entrepreneur, demeurant à San Felice sul Panaro (MO) Italie, Via Imperiale, 118,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Chiasso, le 26 avril 2001.

3.- Madame Monica Golinelli, prénommée, agissant en son nom personnel.

4.- La société AVEBURY A.G., ayant son siège à CH-6300 Zug, Negasse 33, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Chiasso, le 26 avril 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FIN 4 HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet d'exercer tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les activités suivantes:

- l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, assumer la gestion, le contrôle et la valorisation des dites participations;
- l'acquisition par attribution, souscription, levée d'options et de toutes autres valeurs immobilières et mobilières de n'importe quelle espèce et leur réalisation par la vente, cession, échange ou autre modalité;
- la réalisation, même sous forme de concession, gestion en propre, en association ou en société avec des organismes publics ou privés, ou avec des personnes physiques, de biens, travaux et services, même publics ou d'intérêt public;
- la construction, reconstruction, réparation, gestion et démolition d'immeubles privés ou industriels, y compris dans le but de revente; l'achat et la vente de terrains destinés à la construction, la construction de pistes d'atterrissage, la construction et la vente de quais pour bateaux et de biens immobiliers en général;
- la représentation au niveau national et international de sociétés et entreprises industrielles et commerciales;
- le financement et la coordination technique de sociétés et d'établissements dans lesquels la société détient une participation.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-) et en tous les cas ceux ayant comme objectif des participations dans des sociétés, immeubles, demandes de prêts hypothécaires et prêts, tous ceux-ci sont réservés à l'Assemblée Générale, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la Catégorie «A» ensemble avec celle d'un administrateur de la Catégorie «B», soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois d'août à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Alcide Golinelli, prénommé, cinq mille cent cinquante-six actions	5.156
2.- Monsieur Nino Golinelli, prénommé, trois mille sept cent quatre-vingt-onze actions	3.791
3.- Madame Monica Golinelli, prénommée, mille onze actions	1.011
4.- AVEBURY A.G., prédésignée, cinq mille cinq cent quarante-deux actions	5.542

Total: quinze mille cinq cents actions 15.500

Le souscripteur ci-avant sub 1) a libéré les actions ainsi souscrites par lui par apport en nature consistant en:

une participation représentant trente-quatre pour cent (34%) du capital social de la société CENTRO STUDI E RICERCA S.r.l., ayant son siège à Via Circonvallazione 3, I-41031 Camposanto (MO), cette participation étant estimée à cinq cent quatre-vingt-quinze millions de liras italiennes (ITL 595.000.000,-).

Chaque action a été libérée entièrement par le souscripteur et la somme de dix mille trois cent douze euros (EUR 10.312,-) ainsi que la somme d'une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 296.980,-) se trouvent à la libre disposition de la société.

Le souscripteur ci-avant sub 2) a libéré les actions ainsi souscrites par lui par apport en nature consistant en:

une participation représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social de la société CENTRO STUDI E RICERCA S.r.l., prédésignée, cette participation étant estimée à quatre cent trente-sept millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 437.500.000,-).

Chaque action a été libérée entièrement par le souscripteur et la somme de sept mille cinq cent quatre-vingt-deux euros (EUR 7.582,-) ainsi que la somme d'une prime d'émission totale de deux cent dix-huit mille trois cent soixante-huit euros (EUR 218.368,-) se trouvent à la libre disposition de la société.

La souscriptrice ci-avant sub 3) a libéré les actions ainsi souscrites par elle par apport en nature consistant en:

une participation représentant six virgule six cent soixante-sept pour cent (6,667%) du capital social de la société CENTRO STUDI E RICERCA S.r.l., prédésignée, cette participation étant estimée à cent seize millions six cent soixante-douze mille cinq cents liras italiennes (ITL 116.672.500,-).

Chaque action a été libérée entièrement par le souscripteur et la somme de deux mille vingt-deux euros (EUR 2.022) ainsi que la somme d'une prime d'émission totale de cinquante-huit mille deux cent trente-quatre euros (EUR 58.234) se trouvent à la libre disposition de la société.

La souscriptrice ci-avant sub 4) a libéré les actions ainsi souscrites par elle comme suit:

- partiellement par apport en nature consistant en une participation représentant trente-trois virgule trois cent trente-trois pour cent (33,333%) du capital social de la société CENTRO STUDI E RICERCA S.r.l., prédésignée, cette participation étant estimée à cinq cent quatre-vingt-trois millions trois cent vingt-sept mille cinq cents liras italiennes (ITL 583.327.500,-).

- partiellement en espèces.

Chaque action a été libérée entièrement par la souscriptrice et la somme de onze mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 11.084,-) ainsi que la somme d'une prime d'émission totale de trois cent dix-neuf mille cent quatre-vingts euros (EUR 319.180,-) se trouvent à la libre disposition de la société.

La prime d'émission a été libérée:

- partiellement par l'apport en nature ci-dessus (à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix mille cent quatre-vingts euros (EUR 290.180,-),

- partiellement par versement en espèces d'un montant de vingt-neuf mille euros (EUR 29.000,-).

Ces apports ainsi que les modes d'évaluation adoptés sont décrits dans un rapport établi par la société à responsabilité H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en date du 26 avril 2001, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 (3) de la loi du 10 août 1915 et dont les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion

Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de EUR 894.762,- à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 15.500 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune plus une prime d'émission de EUR 863.762,- de FIN 4 HOLDING S.A., à émettre en contrepartie, le solde de la prime de EUR 29.000,- à tant à verser en espèces.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La somme de vingt-neuf mille euros (EUR 29.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement. L'apport partiel en nature consistant en quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) du patrimoine de la société CENTRO STUDI E RICERCA S.r.l., prédésignée, la société se réfère aux dispositions de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 90.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Catégorie «A»

a.- Monsieur Fabrizio Pessina, notaire, demeurant à CH-Chiasso, Via degli Albrici 4.

Catégorie «B»

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Golinelli, L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2001, vol. 859, fol. 37, case 7. – Reçu 11.699 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(34077/239/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

VIAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.146.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34066/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

X.I.T. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 75.353.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1^{er} février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Nouveau siège social: 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34072/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ALFRED BERG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.150.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 20 avril 2001

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Otto Rydbeck, Chairman,
- M. Arne Lindman, Member.

Est élue au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- Mme Lena Andersson.

Est réélue commissaire aux comptes pour le terme d'un an:

ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour ALFRED BERG, SICAV
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
G. Schintgen / I. Asseray

(34089/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

REHAZENTER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale du 2 avril 2001

Ad.5) Modification des statuts

La modification proposée est approuvée à l'unanimité.

L'article 2 sera changé comme suit:

Art. 2. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg.

E. Kmiotek / L. Rech
Trésorier / Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34075/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

52704

3 "C".

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 68.465.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Signature.

(34085/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

A PRO-PEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 18, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 61.744.

—
Le bilan arrêté au 31 décembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2001, vol. 168, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 25 mai 2001.

(34086/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

AJ-LUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.688.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

(34087/540/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2001.
